



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 37 personnes

Majorité absolue : 19

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022
2. Révision des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
3. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
4. Comptes 2022
 - 4.1 Compte de résultat
 - 4.2 Compte des investissements
 - 4.3 Rapport de la commission financière
5. Election d'un(e) membre à la commission financière
6. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Il est 20 heures, c'est avec plaisir que je vous salue au nom du Conseil communal et vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale de printemps, aussi appelée assemblée des comptes. Les comptes 2022 sont les premiers à avoir été tenus selon les principes du nouveau plan comptable, connu sous le diminutif MCH2. Vous verrez dans leur présentation qu'ils comportent un certain nombre de changements par rapport aux exercices précédents et surtout que ce nouveau système a exigé une charge de travail conséquente, j'y reviendrai donc un peu plus tard.

S'est excusé pour cette assemblée : Franck Goubard, l'un des deux nouveaux citoyens suisses qui ont récemment reçu le droit de cité à Misery-Courtion et qui ont été invités pour cette assemblée.

La presse est représentée ce soir par Etelka Müller des « Freiburger Nachrichten » et Urs Haenni du « Murtenbieter ». « La Liberté » s'est excusée.

C'est par ces quelques mots que je déclare ouverte cette assemblée communale.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 18 du 5 mai 2023, par affichage au pilier public et par le bulletin communal distribué en tout-ménage. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel qu'établi.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, nos débats sont comme de coutume enregistrés. Lors de la dernière assemblée communale, plusieurs interventions n'ont pas pu être retranscrites entièrement dans le procès-verbal, car les personnes n'ont pas attendu le micro avant de s'exprimer. Je vous demande donc vraiment, lorsque vous souhaitez prendre la parole, d'attendre le micro et d'annoncer d'abord votre nom et votre prénom. Il faut aussi parler assez fort, merci.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Romain Zahno pour la partie droite de la salle et Michel Audergon pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que la boursière communale et le secrétaire communal présents à ces tables n'ont pas le droit de vote dans notre commune. Si d'autres personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion, je les prie de se manifester maintenant en levant la main afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les votants.

Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas non plus.

Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

A. Ratzé : « Comme indiqué précédemment, ce PV n'a pas pu être établi comme d'habitude. Il a pris la forme d'un procès-verbal de délibérations, j'espère que cela ne suscite pas d'objections. Ce PV ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'approuver.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 tel que rédigé, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 37 oui 0 non 0 abstention

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour : Révision des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je donne la parole à Cindy Schneider, conseillère communale responsable du dicastère Enseignement et formation, également membre du comité du CO. »

C. Schneider : « Bonsoir, je vais vous soumettre trois changements dans les statuts de l'Association du CO. Il s'agit de la composition du comité de direction, de la clé de répartition des coûts et de la limite d'endettement. »

C. Schneider présente à l'écran les modifications (cf. présentation en annexe).

A. Ratzé : « Merci, Cindy, pour ces explications. Cette révision de statuts ayant des implications pour les finances communales, le préavis de la commission financière est requis, c'est pourquoi je leur donne maintenant la parole pour leur rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée de rejeter la révision des statuts.

A. Ratzé : « Je remercie la commission pour son soutien. Il n'est pas très courant que le Conseil communal se positionne contre un objet soumis au vote de l'assemblée, mais en l'occurrence c'est surtout une question de principe. Le Conseil est d'avis que le financement des associations intercommunales doit reposer sur une vraie solidarité entre les communes mieux loties financièrement et celles qui ont moins de moyens. Jusqu'à présent, les clés de répartition des coûts dans ces associations avaient été définies avec équilibre et de façon rationnelle, mais elles sont de plus en plus remises en cause par les communes avec un fort potentiel fiscal. Or, et sans jouer à Caliméro, je dois quand même dire que ce n'est pas juste si les communes qui ont un taux d'impôt bas et qui pourraient facilement l'augmenter un peu veulent encore moins payer, tandis que les autres communes, qui ont un taux d'impôt nettement plus élevé devraient alors payer plus. Ce n'est pas de la faute de ces communes-là si, pour des raisons structurelles qui leur échappent, elles n'ont pas la même conjoncture financière favorable que les communes plus aisées. Le Conseil communal plaide donc pour le statu quo au niveau de ces clés de répartition dans les associations intercommunales, ce qui implique un refus de la révision de statuts qui vous a été présentée. »

Jacques Berset : « Je suis un peu surpris qu'une commune comme Villars-sur-Glâne qui a beaucoup de moyens et un taux d'impôt bien inférieur au nôtre se permette de demander qu'on baisse le niveau de solidarité, ça me choque. Je rappelle qu'on avait réussi à faire passer même à 30% avec implication de l'IPF pour le Réseau Santé du Lac. Et là on aimerait descendre à 20%. Je remercie le Conseil communal de son message. »

A. Ratzé : « Merci pour ces mots. »

Albert Brand : « Est-ce que les enfants de notre Commune sont prévus dans le nouveau CO de Givisiez ou encore au CO de Jolimont ? »

C. Schneider : « Les enfants de notre Commune iront à Givisiez. »

A. Ratzé : « S'il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent la révision des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, en particulier la modification des articles 16, 37 et 39, telle que présentée, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 0 oui 37 non 0 abstention

La révision des statuts est refusée à l'unanimité.

Le Conseil communal vous en remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour : Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je redonne la parole à Cindy Schneider. »

C. Schneider : « Selon la loi cantonale de 2014, les communes doivent avoir un règlement sur la participation financière aux soins dentaires pour les enfants en âge scolaire. »

C. Schneider passe en revue ce règlement qui est projeté à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Elle ouvre ensuite la discussion :

Pierre-Alain Brülhart: «Tous les parents sont-ils au courant qu'ils peuvent envoyer leurs enfants à cette cabine dentaire qui vient toujours devant l'école comme à l'époque ? »

C. Schneider : « Là on parle de la facturation. C'est valable pour ceux qui vont à la cabine dentaire et aussi chez un dentiste privé. »

Jacques Berset : « J'aimerais savoir s'il y a un dentiste de recours, car si on parle de factures des dentistes privés, est-ce que quelqu'un contrôle les factures ? Le Service social avait un dentiste conseil. »

C. Schneider : « Il y a le dentiste scolaire qui vient avec la cabine. Ensuite, le contrôle des factures, c'est nous qui le faisons par rapport aux factures présentées, aux polices d'assurance des parents. »

J. Berset : « Donc il n'y a pas de dentiste conseil ? »

C. Schneider : « Non, si l'enfant n'a pas de dentiste, il doit aller chez le dentiste scolaire. »

J. Berset : « On avait vu au Service social que des dentistes exagéraient, c'est pour ça qu'on donnait les factures au dentiste conseil et qui traçait certains points des factures. Si on prend les factures des dentistes privés, il faudra vraiment être attentif à ça. »

C. Schneider : « On le sera. »

A. Ratzé : « Je remercie Cindy pour sa présentation. Ce projet de règlement contient une grille tarifaire, donc la commission financière doit là aussi donner son avis. Je lui cède la parole pour le rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'accepter le règlement.

A. Ratzé : « Je remercie la commission et nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, tel que présenté, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 37 oui 0 non 0 abstention

Ce règlement est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie. »

Point 4 de l'ordre du jour : Comptes 2022

A. Ratzé : « Voici le premier exercice comptable sous les nouvelles normes MCH2. Cette mise en œuvre a représenté un travail important tout au long de l'année, en particulier pour les travaux de revalorisation de l'ensemble du patrimoine administratif et financier (réévaluation de la valeur de tous les objets réalisés durant les 20 dernières années). Ce travail d'envergure a permis d'établir un inventaire détaillé des biens communaux et de mettre sur pied une comptabilité des immobilisations. Les charges supplémentaires d'amortissement induites par MCH2 sont en partie absorbées par la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Avec un total de charges de Fr. 8'929'413.87 et un total de revenus de Fr. 10'814'869.74, les comptes présentent un bénéfice net de Fr. 1'885'455.87. Le résultat très positif de l'exercice 2022 est principalement dû à la dissolution du dixième de la réserve de réévaluation MCH2, comme le demande la loi. Il est aussi illusoire, car il ne correspond pas à un réel solde positif entre les dépenses et les recettes. »

Point 4.1 de l'ordre du jour : Compte de résultat

A. Ratzé commente à l'écran ce compte et explique les principaux écarts entre le budget et les comptes. Il présente également le résultat opérationnel de l'exercice à trois niveaux et compare avec celui des années précédentes avant amortissements extraordinaires. Il détaille ensuite les indicateurs financiers qui reflètent la situation financière de la Commune.

Point 4.2 de l'ordre du jour : Compte des investissements

A. Ratzé : « Vous voyez à l'écran un récapitulatif des dépenses consenties durant l'année 2022 pour différents investissements, je vais rapidement les commenter. »

A. Ratzé commente le récapitulatif des dépenses et recettes d'investissement (document ci-joint) et ouvre ensuite la discussion.

La parole n'est pas souhaitée.

A. Ratzé : « Je passe maintenant au décompte final de quelques projets qui sont terminés et pour lesquels un crédit d'investissement avait été voté. Il s'agit de :

Changement de chauffage ancienne école Cormérod : le montant du crédit était de Fr. 132'000.-, les travaux ont coûté Fr. 137'337.- et nous avons reçu pour Fr. 12'300.- de subventions. Ce qui donne une économie de dépense de Fr. 6'963.-.

Déplacement canalisations quartier Les Saules : ces travaux étaient nécessaires dans le cadre de la construction des immeubles à Misery, près du restaurant. La participation financière communale à ces travaux était prévue pour un montant de Fr. 135'000.-, mais au final il en a coûté Fr. 191'083.30, ce qui représente un dépassement de Fr. 56'083.30. Cet état de fait s'explique surtout par des problèmes avec le terrain, la nécessité de faire appel à des spécialistes et des travaux dont les coûts ont été quelque peu sous-estimés par l'ingénieur en charge de ce projet. Par contre, ce surcoût offre une garantie pour la bonne facture de ces

travaux et une excellente qualité d'enfouissement de ces conduites. C'était donc surtout un souci géologique qui incombe toujours au maître d'ouvrage qui, en l'occurrence, était la Commune.

Révision du PAL : vous le savez, après des années d'attente et de procédure parfois très sinieuse, notre PAL révisé est enfin entré en vigueur à l'été 2022. Les différents crédits alloués se totalisaient à un montant de Fr. 236'000.-, la dépense finale est de Fr. 245'043.-, ce qui signifie un dépassement de Fr. 9'043.-. J'ose qualifier ce chiffre de modeste au vu de l'ampleur du travail qu'a représenté ce dossier et des innombrables changements de loi, nouvelles exigences et allers-retours avec le Canton que nous avons dû affronter, voire assumer, donc financièrement parlant on ne s'en sort pas trop mal, avec ce petit dépassement. Avec toute l'évolution de la législation, on aurait pu s'attendre à quelque chose de plus long, plus interminable, donc plus coûteux.

Voilà, j'en ai terminé avec la présentation des comptes 2022 et je donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit la conclusion du rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière et j'ouvre maintenant la discussion sur les comptes 2022. »

La parole n'est pas demandée.

A. Ratzé : « Nous pouvons alors passer au vote. Je rappelle que le Conseil communal ne vote pas les comptes.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes de résultat et des investissements 2022, tels que présentés, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : 30 oui 0 non 0 abstention

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Merci pour votre confiance. Si ces comptes ont pu être tenus conformément aux nouvelles exigences et vous être soumis ce soir, c'est grâce essentiellement à Sylvie Wider, notre dévouée administratrice des finances. Elle n'a ménagé ni ses efforts, ni une accumulation d'heures de travail intensif pour mener à bien ce vaste chantier de MCH2. Au bout d'un long processus qui nous a occasionné quelques sueurs tantôt chaudes, tantôt froides, ces comptes 2022 sont bouclés et ont pu vous être expliqués ce soir. Au nom du Conseil communal et en tant que responsable du dicastère des finances, je voudrais te remercier très sincèrement, Sylvie, pour ton dévouement et cet immense engagement de ta part, tu mérites nos applaudissements. »

Applaudissements.

Point 5 de l'ordre du jour: Election d'un(e) membre à la commission financière

A. Ratzé : « En raison de son déménagement hors de Misery-Courtion au début de cette année, Adis Hoxha a dû renoncer à son mandat au sein de la commission financière. La loi sur les finances communales prévoit que la commission est composée d'au moins 5 membres, l'assemblée communale est ainsi appelée ce soir à compléter l'effectif de cette importante commission communale.

Pour remplacer M. Hoxha, le Conseil communal vous propose la candidature de Mme Nicole Berset, ici présente, que j'invite à se lever. Nicole Berset est bien connue, peut-être surtout de certains d'entre nous qui fréquentons ou avons fréquenté les instances communales depuis plus de 20 ans, puisque Mme Berset a été caissière communale durant quelques années au début de la décennie 2000. Elle est mariée, habite à Courtion et travaille actuellement au Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Le Conseil communal estime que Mme Berset a toutes les compétences et l'expérience requise pour intégrer la commission financière.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons élire Nicole Berset par acclamation.

Applaudissements.

Je remercie Mme Berset pour sa mise à disposition et la félicite pour cette nomination. »

Point 6 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Pour débiter dans les *Divers*, je vous donne un état des lieux de quelques projets d'envergure pour notre Commune, que l'assemblée avait validés depuis un certain temps déjà pour l'un ou l'autre d'entre eux, et qui méritent qu'on fasse un point de situation :

Réaménagement routier Valtraloc à Cormérod: le dossier est quasi prêt pour la mise à l'enquête, nous attendons encore les dernières réponses de quelques propriétaires que je qualifierais d'un peu récalcitrants pour trouver des solutions pour les emprises de terrain. Nous espérons qu'ensuite la procédure pourra avancer rapidement jusqu'à l'obtention du permis de construire et enfin lancer cet important chantier. Pour l'instant, nous sommes dans le règlement des différents cas avec les propriétaires de terrain riverain.

Nouveau réservoir Haut-du-Mont et nouvelle STAP Saut-du-Chien: la construction de ces infrastructures de distribution de l'eau potable a été mise en stand-by pour deux raisons. La première est liée à la question du chlorothalonil dont vous avez déjà entendu parler, le Tribunal fédéral doit encore statuer sur un recours à propos des normes à respecter dans ce domaine. La seconde raison est due au projet appelé RégiEau'1700. Il s'agit d'envisager et d'assurer l'alimentation en eau pour un bassin de population regroupant les districts de la Sarine et d'une partie du Lac, avec notre Commune. Un Comité de pilotage a été créé, il étudie les données des plans d'infrastructure d'eau potable (PIEP) des communes concernées par le périmètre de RégiEau, ces communes devront ensuite décider si elles adhèrent au projet qui prévoit la réalisation d'une grande station de traitement de l'eau, de diverses stations de pompage pour relier les communes et l'agrandissement de certains réservoirs communaux. Ce contexte pourrait avoir des incidences sur nos infrastructures, par exemple un redimensionnement des

projets du réservoir de Courtion et de la STAP de Misery. Ceci est la raison pour laquelle la construction du réservoir de Courtion pour laquelle il y a eu des gabarits à un moment donné, n'a pas encore commencé. Selon les informations en notre possession, il n'est pas question de supprimer des réservoirs communaux, car plus il y a de possibilités de stockage de l'eau potable dans la région concernée par le projet RégiEau, plus il y a aura de flexibilité pour la distribution de cette eau.

Raccordement de Misery à la STEP de Pensier : de nouvelles réflexions sont en cours pour ce dossier, avec la commune de Courtepin pour un raccordement englobant des secteurs de cette commune notamment Villarepos. Un courrier a été adressé à l'AESC qui est l'association qui gère l'épuration à Pensier, avec des demandes de clarification, des réponses devraient arriver avant cet été. L'objectif reste de raccorder le village de Misery à la STEP lorsque la construction de l'agrandissement de cette STEP sera terminée. Là aussi c'est un projet de longue haleine.

Autre agrandissement, celui de l'Ecole à Courtion : des demandes de compléments ont été formulées par le Canton pour le dossier de mise à l'enquête. Les documents ont été transmis, le Conseil communal est confiant sur le fait que le permis devrait être délivré d'ici la fin de ce mois de mai et les travaux pourraient commencer dès la mi-juin. Je rappelle le caractère assez urgent du démarrage de ces travaux, vous connaissez aussi les enjeux liés à l'accueil extrascolaire.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce petit résumé ?

Je poursuis avec quelques autres informations. La première concerne la nouvelle association culturelle qui, comme vous le savez sans doute, vient d'être constituée sous le nom de l'*Oxalie en fête*, une dénomination qui fait bien sûr référence à notre gentilé. Je me félicite de l'existence de cette instance supplémentaire pour animer la vie de nos villages. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à aborder tout à l'heure Sabine Haymoz, conseillère communale en charge des sociétés locales.

Un mot encore pour vous dire que l'horaire de l'éclairage public sera bientôt revu durant la nuit. Pour les raisons que tout le monde connaît, principalement pour économiser l'énergie là où on peut le faire facilement, le Conseil communal a décidé de prolonger la durée d'extinction des lampadaires qui seront désormais éteints de 23h30 à 5h30 du matin, ceci dès que les modifications techniques nécessaires auront été faites par le Groupe E. Par contre, les passages piétons resteront, eux, allumés toute la nuit. Aujourd'hui c'est éteint de 01h00 à 05h00. Enfin, nous avons pu discuter avec le Groupe E qui n'est pas facile à joindre pour traiter ces questions. Avec le nouvel horaire, c'est deux heures de plus d'extinction de l'éclairage.

Voilà, c'était la dernière information que je souhaitais vous transmettre. Je donne maintenant volontiers la parole à qui veut la prendre. »

J. Berset adresse des félicitations pour le nouveau bulletin communal, A. Ratzé le remercie et dit que le Conseil communal est assez fier de ce bulletin plus moderne.

A. Ratzé : « S'il n'y a pas d'autre intervention, je voudrais en conclusion remercier la presse pour sa présence, les membres des commissions, l'ensemble du personnel communal, mes collègues du Conseil et vous toutes et tous pour votre participation à cette assemblée communale. N'oubliez pas les prochaines manifestations locales, la Balade gourmande (mais il me semble que c'est déjà complet), la Fête de la musique vers la mi-juin et puis la Fête nationale qui sera organisée au terrain de foot du Nitou par les Carabiniers de Cournillens le

soir du 31 juillet. A la rentrée, il y aura les 20 ans de la Colombière et la traditionnelle Brocante, le site internet communal et les piliers publics vous renseignent aussi sur toutes ces dates.

Je vous remercie de votre intérêt, de votre attention et vous souhaite bonne fin de soirée. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h20.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :

Olivier Simonet

Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.